

CHARTRE ETHIQUE

Par son adhésion, le membre photographe naturaliste s'engage à respecter l'éthique de l'Association Sportive de la Chasse photographique française, ainsi que ses recommandations.

Cette charte a pour but de décrire différents principes essentiels à une pratique de la photographie naturaliste, plaçant ainsi le photographe face à sa propre responsabilité au cours de ses activités d'observation ou de capture d'images de faune et de flore.

Les grands principes :

- La connaissance des espèces et de leur biotope
- L'enrichissement par l'observation
- Le comportement
 - Discrétion
 - Respect
 - Attitude

- Protection de l'environnement
- Témoignage
- Transparence

La connaissance des espèces et de leur biotope est fondamentale pour qui souhaite observer et photographier. L'ASCPF encourage ses membres à approfondir leurs connaissances autour de ces espèces afin de ne pas leur nuire au cours des sorties sur le terrain.

Le résultat et le témoignage qui en ressortiront au final n'en seront que meilleurs et plus pertinents.

La fréquentation de manifestations 'Nature' permettant rencontres et dialogues avec des naturalistes (photographes) avertis, l'acquisition d'ouvrages de référence, la lecture de revues spécialisées, constituent une aide précieuse à la connaissance de la faune et de la nature.

Une bonne connaissance, ou à défaut une première approche, relative aux espaces sensibles et espèces menacées doit également être un guide permanent du comportement et une motivation constante à toute implication dans des actions de protection.

L'observation qui complète et conforte la connaissance est un préalable à toute approche et toute capture d'images. Observer, observer et observer encore.

Une bonne observation doit compenser la frustration d'une image ratée, ou impossible à réaliser même si ...cela peut être parfois difficile, voire plus encore...

Le comportement

- Discrétion

Pour qui veut faire des observations ou des captures d'images une discrétion totale est de rigueur. Cela commence, si possible lors d'observations préalables, par une *évaluation objective* du niveau de dérangement éventuel, soit lors de l'approche soit lors de l'installation d'un affût ; cela peut ou doit dans certains cas dissuader d'aller plus loin.

Les périodes de reproduction et de nourrissage sont évidemment des périodes sensibles et chacun se doit d'adopter l'attitude objective qui lui paraît la plus responsable. Cela est également valable pour l'utilisation abusive et non maîtrisée d'enregistrements sonores durant ces phases de parades ou d'élevage des jeunes.

Quand les moyens techniques le permettent, rester à distance et procéder à un recadrage ultérieur, de même que faire le choix d'affûts privés, gérés par des professionnels de la protection de la nature, sont des compromis à ne pas écarter voire à privilégier.

- Respect

Il va sans dire que ce qui précède doit s'accompagner d'un profond respect de la nature, du biotope et des espèces en veillant à ne pas bouleverser l'environnement d'un animal ou à ne pas piétiner certaines zones sensibles lors de séance de macrophotographie.

Respecter la quiétude de la Faune et ne pas déranger.

- Attitude

Quant au nourrissage de certaines espèces nous distinguerons :

- Le nourrissage assuré par des responsables naturalistes dans le cadre de programmes d'observation ou d'assistance à des espèces, soit menacées, soit en phase de réintroduction.

- Le nourrissage de tout un chacun en période hivernale par ex pour les passereaux
- Le nourrissage exceptionnel à des fins d'observation ou de capture d'images

Dans le premier cas, avoir accès à ce genre de sites et faire des images de façon autorisée ou privée n'est pas à notre sens répréhensible dans la mesure où le plus souvent il s'agit d'espèces difficilement approchables ; le faire dans des conditions contrôlées et maîtrisées est sans doute préférable à toute initiative individuelle.

Dans les deux autres cas il s'agit plus particulièrement d'initiatives que chacun peut mener et il convient de veiller avant tout à l'intérêt de l'espèce en évitant tout risque de développement d'une dépendance à l'homme.

Quant aux approches de nids, celles-ci sont évidemment à proscrire, néanmoins chacun doit être capable, en fonction de la région et des espèces concernées, de mesurer le seuil au-delà duquel le dérangement oblige à renoncer.

On sait aussi que s'approcher d'un jeune faon tapi dans la végétation peut lui être fatale en étant repéré par un prédateur ou en étant abandonné par sa mère s'il est caressé.

Tout réside dans la bonne appréciation du risque et les conclusions qui dès lors s'imposent de fait.

- Protection de la nature et environnement

L'ASCPF laisse chacun totalement libre de son niveau d'implication dans des actions de protection et gestion de l'environnement menées par des organismes ou associations habilitées.

- Témoignage

Un photographe peut rêver d'une 'première page de couverture' ou d'un premier prix de concours mais cela ne peut occulter une préoccupation essentielle du photographe naturaliste :

Observer et capturer de belles images afin de révéler les beautés de notre NATURE.

En un mot, en une phrase :

TEMOIGNER !! REVELER LA NATURE PAR L'IMAGE.

- Transparence

Chaque membre de l'association s'engage formellement à respecter une totale transparence vis à vis de l'ASCPF et des membres quant à ses activités et aux conditions de capture de ses images.

CONCLUSION

Une dose de bon sens, une dose d'intelligence, une dose d'humilité, une attitude citoyenne dans le respect de l'autre, une certaine technicité, font de chaque membre de cette association, des photographes naturalistes soucieux de l'avenir de notre NATURE et désireux de témoigner de ses merveilles.